

● (1500)

LES BREVETS

LA FABRICATION DES PÂTES ET PAPIER—LE PROCÉDÉ DE LONG

M. John Parry (Kenora—Rainy River): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie et a trait au brevet concernant le procédé de Long que détient la Société canadienne de brevets et d'exploitation Limitée (SCBEL) depuis sept ans déjà. Ce procédé est susceptible de révolutionner la fabrication des pâtes et papier en ce qu'il permet, par la décomposition des fibres cellulaires, d'utiliser le bois dur de l'espèce dite non économique.

Comme ce brevet appartient à la Société canadienne de brevets et d'exploitation limitée depuis quelque sept ans, le ministre peut-il expliquer pourquoi on ne lui a pas accordé de permis pour commercialiser le procédé?

L'hon. Frank Oberle (ministre d'État (Sciences et Technologie)): Monsieur le Président, je connais ce dossier et je sais aussi que l'inventeur a reçu depuis un certain temps déjà le permis nécessaire à la commercialisation de son procédé. Toutefois, l'inventeur avait certaines obligations à l'égard de la SCBEL qu'il n'a pas encore remplies et qui font obstacle au transfert de cette technologie au secteur privé.

Quoi qu'il en soit, nous souhaitons vivement que cette technologie serve surtout au Canada puisqu'elle semble révolutionnaire et utile. On m'a appris que la SCBEL a engagé un expert-conseil pour la conseiller en vue de faire aboutir cette affaire. La société a reçu le rapport de cet expert-conseil et elle donnera suite à ses recommandations.

L'UTILISATION DE LA TECHNOLOGIE

M. John Parry (Kenora—Rainy River): Monsieur le Président, puisque le Canada accuse un déficit en ce qui concerne les appareils et les procédés de fabrication des pâtes et papier, et puisque l'URSS, l'Italie et la Chine ont manifesté leur intérêt pour ce genre de technologie, le ministre peut-il assurer à la Chambre qu'on fera tout le nécessaire pour supprimer les obstacles administratifs de façon à faciliter la commercialisation de cette technologie par des Canadiens à l'avantage des Canadiens?

L'hon. Frank Oberle (ministre d'État (Sciences et Technologie)): Monsieur le Président, je puis assurer au député que nous ferons tout en notre pouvoir, en ce qui concerne la SCBEL, pour régler cette question. Toutefois, s'il s'avère nécessaire de s'adresser aux tribunaux, nous encouragerons cet organisme de la Couronne à le faire.

Questions orales

LA GENDARMERIE ROYALE DU CANADA

LES SANCTIONS IMPOSÉES AUX AUTEURS D'UNE BANDE VIDÉO OBSCÈNE

Mme Sheila Copps (Hamilton-Est): Monsieur le Président, comme le solliciteur général est absent, je veux poser ma question au premier ministre suppléant.

Il y a un an et demi, le parti libéral a demandé au gouvernement de mener une enquête indépendante sur des allégations de harcèlement sexuel au sein de la GRC. Le gouvernement a refusé et nous voyons maintenant ce que cela a donné.

Les journaux confirment aujourd'hui que, près d'un an après qu'une agente de la GRC ait été le sujet d'un vidéo pornographique et obscène pendant qu'elle dormait, ses collègues impliqués dans cette affaire ne se sont vu imposer jusqu'à maintenant pour tout prétendu châtement qu'une amende et/ou des séances de counselling. Ils n'ont pas perdu une seule journée de travail ni fait l'objet d'une seule suspension. Le gouvernement estime-t-il que c'est comme cela qu'il faut réagir aux activités de harcèlement sexuel qui ont cours au sein de la GRC?

M. Murray Cardiff (secrétaire parlementaire du solliciteur général du Canada): Monsieur le Président, la députée sait très bien qu'une enquête approfondie et complète a été menée par le commissaire de la GRC. On a jugé qu'il n'était pas nécessaire de porter des accusations pour le moment, et nous estimons que l'affaire est close.

ON DEMANDE UNE ÉVALUATION INDÉPENDANTE DE LA SITUATION

Mme Sheila Copps (Hamilton-Est): Monsieur le Président, il arrive que l'agente en question a dû quitter le Carrousel de la GRC. Compte tenu de ce qui s'est passé, elle n'y serait évidemment pas à l'aise. Ses collègues n'ont dû verser aucune amende ni perdre un seul jour de travail. Ils n'ont pas été suspendus.

Je tiens à demander à nouveau au gouvernement s'il estime suffisant d'imposer une amende ou des séances de counselling aux agents de la GRC qui ont tourné ce vidéo obscène. Sinon, va-t-il faire ce que le parti libéral a proposé il y a un an et demi, à savoir obtenir une évaluation objective des cas de harcèlement sexuel qui se produisent au sein de la GRC?

M. Murray Cardiff (secrétaire parlementaire du solliciteur général du Canada): Monsieur le Président, je le répète, une enquête a été menée. Il est toujours possible que des mesures disciplinaires soient prises contre les personnes impliquées. On va s'en occuper.

M. le Président: Le député de Windsor—Walkerville a la parole pour poser une seule question.